
Adresse des citoyens de Crécy, district de Meaux (Seine-et-Marne),
lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens de Crécy, district de Meaux (Seine-et-Marne), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 414-415;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18435_t1_0414_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

9

La société populaire de Châlons-sur-Marne [Marne] invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que la République, donnant des lois à tous ses ennemis, ait établi sur des bases inébranlables la constitution.

Mention honorable, insertion au bulletin (20).

[*La société populaire régénérée de Châlons-sur-Marne à la Convention nationale, le 10 brumaire an III*] (21)

Liberté, Égalité.

Oui, Législateurs, la garantie des droits imprescriptibles et alienables (*sic*) de l'homme et du citoyen, la liberté, l'égalité résident dans la force du peuple et dans sa réunion à la Convention nationale, qui chaque jour merite de plus en plus sa confiance.

En abattant la tête de l'usurpateur, qui sur l'autel de la patrie a osé avancer une main téméraire pour nous ravir ces droits, en terrassant l'hydre du terrorisme conjuré contre nous, et en y substituant le regne de la justice, et le système pratique des vertus sociales, vous venez encore une fois de bien mériter de la Patrie.

Nous applaudissons avec transport à votre adresse au peuple français; elle vient de fixer pour jamais l'opinion publique s'il se pouvait qu'elle put encore balancer un instant entre la justice et la terreur.

Les principes philanthropiques qui y sont développés sont ceux que nous avons toujours professé et que nous défendrons au péril de notre vie; parce que seuls, ils peuvent faire le bonheur d'un peuple qui a reconquis la plénitude de ses droits.

Maintenés, oui Législateurs, maintenés jusqu'à la paix le gouvernement révolutionnaire! sous l'empire de la justice, les actes arbitraires, le pillage et le carnage n'y seront plus traités de mesure révolutionnaire; on ne verra plus le crime assassiner la vertu! la justice nationale en atteignant les hommes de sang, les conspirateurs et les dilapidateurs de la fortune publique, ne sera plus un instrument de vengeance dans les mains des factieux.

Si dans le délire de notre reconnaissance, il nous reste encore des vœux à former, c'est de vous voir, en vous rappelant à la foi de votre serment, demeurés à votre poste jusqu'au moment où la révolution sera consommée, jusqu'au moment où la République triomphante donnant la loi à tous ses ennemis pourra jouir sous la garantie de ses victoires des fruits d'une constitution aussi solide que la paix qu'elle aura dicté.

Salut et fraternité.

Suivent 72 signatures.

(20) P.-V., XLIX, 303.

(21) C 326, pl. 1423, p. 6.

10

Les citoyens de Crécy, district de Meaux, département de Seine-et-Marne, écrivent à la Convention qu'ils se sont empressés d'obéir au décret du 25 vendémiaire, et qu'ils se trouvent par ce moyen débarrassés de quelques meneurs qui donnoient ordinairement leur opinion pour celle de la société populaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (22).

[*Les citoyens de Crécy réunis en société populaire à la Convention nationale, le 10 brumaire an III*] (23)

Législateurs,

La République une et indivisible, la Convention nationale, l'obéissance aux loix, tel est l'étendard tricolore sous lequel doivent marcher les intrépides défenseurs de la liberté. Tels sont les principes dont ne départiront jamais les citoyens de Crécy.

Votre adresse énergique au Peuple français que vous représentez n'a fait qu'élever d'avantage ces principes gravés dans nos coeurs.

Continuez, dignes Législateurs à enflammer nos ames du feu sacré de la liberté dont vous êtes vous mêmes embrasés.

Notre seul cri c'est la Convention et toujours la Convention!

Les ennemis de la Liberté calomnient les sociétés populaires et votre décret du 25 vendémiaire. Ils disent qu'elles sont renversées par ce décret, nous leur répondons hardiment. Non. La Convention nationale au contraire les rappelant à leur dignité primitive leur a donnée plus de force, plus d'énergie, plus d'activité; ils repandent encore que les autorités vont s'endormir dans l'inertie, comme si la surveillance était réservée seule aux sociétés populaires en masse, comme si chaque citoyen, dans un gouvernement démocratique, n'avait pas le droit individuel de réclamer ou de dénoncer les abus.

Vous frémissiez, vous qui vous étiez emparé de nos tribunes. Vous les meneurs de l'aristocratie, vous frémissiez parce que vos espérances meurtrières sont anéanties, parce que vous ne pourrez plus diriger les opinions, vers un but contraire à la liberté que nous avons juré de défendre jusqu'à la mort, vers un but contraire aux sollicitudes de la Convention nationale.

Législateurs nous nous empressons d'obéir au décret du 25 vendémiaire, d'en donner l'exemple à nos frères.

La justice seule et la sagesse sont à l'ordre du jour, elles sont la terreur des traitres, des scélérats et des fripons. Que l'on voye auprès de la loi, d'un côté l'innocent reposer avec

(22) P.-V., XLIX, 303.

(23) C 326, pl. 1423, p. 7.

confiance et sécurité, et de l'autre le coupable en proie aux remords et au desespoir attendre en frémissant les chatiments qu'il aura mérité.

Vous avez renversé le trône et les factions, vous couronnerez vos travaux en écrasant ces réunions, en masse, qui veulent rivaliser l'autorité suprême que le peuple vous a confié.

Vive la République.

Suivent 33 signatures.

11

La société populaire de Draguignan [Var] écrit que les sections de Paris ont prévenu leurs vœux; mais que les citoyens de leur commune n'ont d'autre joie que celle d'admirer les travaux de la Convention et de crier vive la République!

Mention honorable, insertion au bulletin (24).

[La société populaire de Draguignan à la Convention nationale, le 7 brumaire an III] (25)

Citoyens Représentans.

Vous l'avez proclamé le bonheur du peuple par votre sublime adresse aux français. Graces immortelles vous soient rendues, ce sera contre ce fort inexpugnable que viendront se briser les factions de toute espèce. Vous nous le promettés, l'aristocrate et le terroriste n'échaperont pas à l'oeil pénétrant de nos Législateurs. Pères de la patrie, vous l'avez sauvée encore une fois cette République confiée à vos soins. Continués vos merveilleux travaux jusqu'à ce que vous ayés conduit le vaisseau de l'Etat jusqu'au port. Que ne vous est-il permis d'évoquer un instant l'ame de sang du tyran robespierre, ce fléau de l'humanité verrait la justice substituée à la terreur, la confiance au desespoir et des larmes d'attendrissement et de joie au tristes et sourds gémissements qu'il excitait par ses barbaries. Mais non, son souffle impur souillerait l'air pur que le français respire.

Vertueux Représentans, vous avés notre confiance et vous etes notre unique point de ralliement, les sections de Paris en vous manifestant leurs sentimens ont été les organes des notres et les soussignés n'éprouveront pas de jouissance plus douce que celle de dire et de répéter, Vive la République, Vive la Convention nationale.

Suivent 76 signatures.

(24) P.-V., XLIX, 303.

(25) C 326, pl. 1423, p. 8.

12

La société populaire d'Étampes [Seine-et-Oise] exprime à la Convention nationale son contentement sur la destruction de la tyrannie, et assure que les principes de l'Adresse aux Français sont le fruit que l'on peut recueillir de la victoire du 10 thermidor.

Mention honorable, insertion au bulletin (26).

[Les sans-culottes de la société républicaine d'Étampes à la Convention nationale, s. d.] (27)

République Française

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens Représentans,

Graces vous soient rendues de vos glorieux travaux pour exterminer la tyrannie de tous les genres. Le 9 thermidor vous avez sauvé la patrie en terrassant les infames triumvirs et leurs laches complices qui tramoient sa ruine.

Aujourd'hui votre adresse au peuple lui assure les moyens de jouir plainement des fruits de cette victoire; vous y rappelez tous les citoyens aux vrais principes; à ceux là seuls qui peuvent consolider la république encore agitée par les restes impurs des diverses factions qui depuis sa naissance ont tour à tout déchiré son sein pour la renverser.

Remplis d'une juste admiration pour la sagesse des principes que vous venez de proclamer, nous jurons de n'en point professer d'autres, de ne jamais reconnoître d'autre point de ralliement, d'autre centre d'autorité que la Convention: nous jurons de vous faire un rempart de nos corps, de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour vous défendre, et de mourir plutôt que de souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à la représentation nationale.

Vive la Convention, vive la république une et indivisible.

CHEVALIER, président et 75 autres signatures.

13

La société populaire d'Escasaux [Escaszeaux], district de Beaumont, département de la Haute-Garonne, félicite la Convention d'avoir détruit la terreur et le tyran; elle proteste de son entier dévouement à la cause de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (28).

(26) P.-V., XLIX, 303.

(27) C 326, pl. 1423, p. 9.

(28) P.-V., XLIX, 303.